



Règlement du concours 'Nachtwacht Show: "HET VERVLOEKTE PERKAMENT"'

Article 1

Le concours est organisé par l'ASBL UBA, dont le siège social est situé Esplanade 1 – boîte 8 à 1020 Bruxelles (Laeken). Ce concours s'adresse exclusivement aux travailleurs des entreprises membres de l'UBA. La participation est gratuite. Le concours se déroule du 23/09/2019 au 23/10/2019, à minuit. La participation au concours n'est possible que par l'intermédiaire du site Internet, en utilisant le formulaire prévu à cet effet.

Article 2

Le concours est ouvert à toute personne physique domiciliée en Belgique et âgée d'au moins 18 ans au 23/10/2019. Les personnes suivantes sont exclues du concours : les personnes non membres de l'UBA, le personnel de l'UBA et les membres de leur famille vivant sous le même toit.

Article 3

Le concours met des cadeaux en jeu, en l'occurrence 12 billets de famille pour la « Nachtwacht show "Het Vervloekte Perkament" », le vendredi 1 novembre 2019. Le billet de famille a une valeur commerciale de 106,7 € et se compose de 4 billets individuels.

Article 4

Pour avoir une chance de gagner, le participant doit répondre à une question de concours et à une question subsidiaire. Par la suite, il doit être identifiable comme membre de l'UBA et disposer d'un profil UBA.

Article 5

Le concours met 12 cadeaux en jeu : il y a donc un total de 12 gagnants. En cas d'ex aequo, la personne qui a participé le plus tôt est le vainqueur. UBA informera les gagnants par e-mail le 25/10/2019.

Article 7

Les prix ne peuvent en aucun cas être échangés, en tout ou en partie, contre leur valeur en numéraire ou contre tout autre prix.

Article 8

Les organisateurs de ce concours déclinent toute responsabilité en cas de modification ou d'annulation du concours pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté.

Article 10

Conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée dans le traitement des données à caractère personnel, UBA informe les participants que leurs données personnelles seront reprises dans une liste d'adresses et que ces données pourront être utilisées pour d'autres promotions et offres de l'UBA et de ses partenaires commerciaux. Dans tous les cas, chaque participant a le droit d'accéder à ses données et le droit de les modifier si elles sont incorrectes.

Article 11

En participant à ce concours, chaque participant accepte le présent règlement sans réserve.